

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO
PRESIDENCE DU CONSEIL
D'ETAT

du II/2/70
RECTIFICATIF N° 70/39 /MT.DGT.DGAPE.-3/4/6
au décret n° 69-424/MT-DGT-DGAPE-3/4/2 du 27
décembre 1969 portant détachement de Monsieur
N'KOUA Pierre Félicien, Administrateur de 4°
échelon des SAF auprès de l'O.N.C.P.A.

VISAS :

AU LIEU DE :

D.F.

ARTICLE 1er - Monsieur N'KOUA Pierre Félicien, Administrateur de 4°
échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF, précédem-
ment Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, Chargé des
Finances et du Budget est détaché auprès de l'Office National des
Commercialisations des Produits Agricoles (ONCPA) à BRAZZAVILLE pour
une longue durée.

L I R E :

C.F.

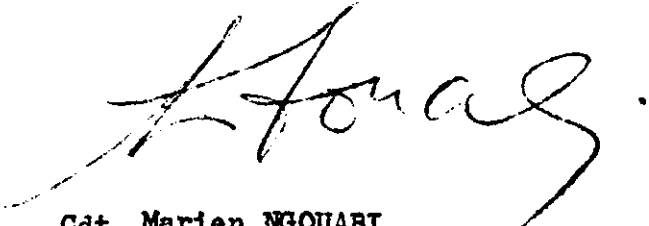
ARTICLE 1er(nouveau) - Monsieur N'KOUA Pierre Félicien, Administrateur
de 4° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF,
précédemment Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, chargé
des Finances et du Budget est détaché auprès de l'Office National des
Commercialisations des Produits Agricoles (ONCPA) à BRAZZAVILLE pour
une longue durée pour y exercer les fonctions de Directeur Général.

Le reste sans changement.

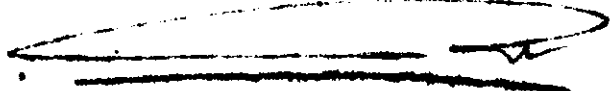
BRAZZAVILLE, le II FEVRIER 1970

AMPLIATIONS :

DGT-DGAPE	3
DF	3
OF	2
ONCPA	2
SGG/BC	2
Intéressé	1
Dossier	1


Cdt. Marien NGOUABI

Par le Président de la République Populaire,
Président du Conseil d'Etat
Le Vice-Président du Conseil d'Etat chargé
du Plan et de l'Administration
du Territoire


Cdt. A. RAOUL